

PROCES VERBAL

SEANCE DU 07 MARS 2014

L'an deux mil quatorze, et le sept mars à vingt heures trente, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Daniel TERRADE, Maire.

Etaient présents :

M. LOUBES Yves -Mme MORICE Jacqueline, Maires-adjoints
M. CHOLET Jérôme – M. GREMONT Reynald - M. PLATEAUX Roger – M. MARIE Serge
M. QUIN Dominique - Mme GRANDJEAN Martine – Mme CHLAGOU Barbara
Mme DE OLIVEIRA Muriel -M. STOPE Jean-Marie – Mme REGNIER Annie

Absent excusé :

M. BOUCHEZ Jean-Marie a donné pouvoir à Mme DE OLIVEIRA Muriel

Monsieur CHOLET Jérôme est élu secrétaire de séance.

COMPTE ADMINISTRATIF 2013

Monsieur le Maire présente le compte administratif de l'exercice 2013 et donne les explications détaillées sur chacun des postes de la section de fonctionnement et de la section d'investissement.

Il présente également le détail du compte administratif pour le budget de l'assainissement et pour la caisse des écoles.

Le Maire se retire ensuite et la séance est présidée par M. Dominique QUIN

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif 2013 faisant ressortir.

Section de fonctionnement

. recettes de fonctionnement	456 709,30
. dépenses de fonctionnement	413 088,14

La section de fonctionnement fait apparaître un excédent
de fonctionnement pour l'exercice de 43 621,16

compte tenu d'un résultat reporté de N-1 de 317 515,60

**La section de fonctionnement fait apparaître un excédent
de clôture de 361 136,76**

Section d'investissement

. recettes d'investissement	71 077,05
. dépenses d'investissement	135 019,03

La section d'investissement fait apparaître un déficit
d'investissement pour l'année de - 63 941,98
compte tenu d'un résultat reporté de N-1 de - 40 193,38

**La section d'investissement fait apparaître un déficit
de clôture - 104 135,36**

Résolution adoptée à l'unanimité.

COMPTE ADMINISTRATIF 2013 - AFFECTATION DU RESULTAT

Le conseil municipal décide d'affecter de la façon suivante les résultats de l'excédent de
clôture 2013 :

- à la section d'investissement 2014 - Compte 1068 : 104 135,36
- à la section de fonctionnement 2014 – Compte 002 : 257 001,40

Résolution adoptée à l'unanimité.

COMPTE ADMINISTRATIF 2013 – SERVICE ASSAINISSEMENT

Section d'exploitation

. recettes de fonctionnement	49 041,32
. dépenses de fonctionnement	25 779,00

La section d'exploitation fait ressortir un excédent
d'exploitation de l'exercice de..... 23 262,32
compte tenu d'un résultat reporté de N-1 de 174 529,51

**La section de fonctionnement fait apparaître un excédent
de clôture de 197 791,83**

Section d'investissement

. recettes d'investissement	45 779,00
. dépenses d'investissement	37 252,32

La section d'investissement fait ressortir un excédent
d'investissement de l'exercice de 8 526,68
compte tenu d'un résultat reporté de N-1 de 24 548,68

**La section d'investissement fait apparaître un excédent
de clôture de 33 075,36**

Résolution adoptée à l'unanimité.

COMPTE ADMINISTRATIF 2013 – SERVICE ASSAINISSEMENT

AFFECTATION DU RESULTAT

Le conseil municipal décide d'affecter de la façon suivante les résultats de l'excédent de clôture 2013 :

- à la section d'investissement 2014 - Compte 001 : 33 075,36
- à la section de fonctionnement 2014 – Compte 002 : 197 791,83

Résolution adoptée à l'unanimité.

COMPTE ADMINISTRATIF 2013 - CAISSE DES ECOLES

Section de fonctionnement

. recettes de fonctionnement	550,00
. dépenses de fonctionnement	610,73

La section de fonctionnement fait ressortir un déficit de fonctionnement de clôture de - 60,73

compte tenu d'un résultat reporté de N-1 de 74,34

La section de fonctionnement fait apparaître un excédent de clôture de 13,61

Section d'investissement

. recettes d'investissement	0
. dépenses d'investissement	0

compte tenu d'un résultat reporté de N-1 de 220,86

La section d'investissement fait apparaître un excédent de clôture de 220,86

COMPTE ADMINISTRATIF 2013 - CAISSE DES ECOLE

AFFECTATION DU RESULTAT

Le conseil municipal décide d'affecter de la façon suivante les résultats de l'excédent de clôture 2013 :

- à la section d'investissement 2014 - Compte 001 : 220,86
- à la section de fonctionnement 2014 – Compte 002 : 13,61

Résolution adoptée à l'unanimité.

Le Maire présente également le bilan de la commune.

Ainsi qu'il a été précisé ci-dessus, le maire s'étant retiré, les comptes administratifs de la commune, du service assainissement et de la caisse des écoles sont approuvés à l'unanimité.

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DE LA COMMUNE,

de l'ASSAINISSEMENT et DE LA CAISSE DES ECOLES

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2013 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2013,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2013 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant :

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées au 1er janvier 2013 au 31 décembre 2013 y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2013 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes.

3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives

- déclare que le compte de gestion de la Commune, le compte de gestion du service assainissement et le compte de gestion de la Caisse des Ecoles, dressés, pour l'exercice 2013 par le Receveur, visés et certifiés par l'ordonnateur n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

REPLACEMENT DES MENUISERIES LOGEMENTS COMMUNAUX

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal de la nécessité de remplacer les menuiseries des logements communaux situés 2 et 4 rue de Compiègne qui sont actuellement loués. Les menuiseries existantes n'assurant pas une isolation thermique suffisante.

Des devis ont été demandés à :

. L'entreprise BOISSET pour un montant de 8 168,08 euros H.T.

. SARL FERM'PRO pour un montant de 9 236,04 euros H.T.

Après en avoir délibéré,

Les membres du conseil municipal décident :

- . de confier les travaux à l'entreprise BOISSET pour un montant de 8 168,08 euros HT.T
- . d'inscrire ces travaux au prochain Budget Primitif 2014 en investissement sachant que la TVA ne sera pas récupérée.

Résolution adoptée à l'unanimité.

SE 60 – Transfert de la compétence des travaux d'investissement d'éclairage public

Monsieur le Maire rappelle que le Syndicat d'Electricité de l'Oise a modifié ses statuts notamment pour élargir ses compétences aux investissements sur les installations d'éclairage public.

La commune peut désormais confier au SE60 les travaux d'extensions, renforcements, enfouissements, renouvellements, rénovations et améliorations diverses et de façon générale toutes les études générales ou spécifiques corrélatives à ces travaux et à leur réalisation, et notamment les actions de diagnostics de performance énergétique, la collecte liée de certificats d'économie d'énergie.

Il indique que la commune reste propriétaire des ouvrages qui sont mis à la disposition du SE60.

La commune continue d'assumer la maintenance préventive et curative du parc, sa gestion administrative (réponses aux DT/DICT...), l'assurance et le paiement de la consommation électrique des installations.

Le Maire propose de confier au Syndicat départemental qui dispose de techniciens, de marchés et de compétences spécialisées la compétence relative aux investissements sur les installations d'éclairage public (hors maintenance).

Vu les statuts adoptés par arrêté préfectoral en date du 29 novembre 2013

Vu l'article 6 de ces statuts sur le transfert de compétences

Le Conseil,

Après en avoir délibéré

Article unique : Transfère au SE60 la maîtrise d'ouvrage des travaux suivants :

Investissements sur les installations d'éclairage public (hors maintenance) notamment les extensions, renforcements, enfouissements, renouvellements, rénovations et améliorations diverses et de façon générale toutes les études générales ou spécifiques corrélatives à ces

travaux et à leur réalisation, et notamment les actions de diagnostics de performance énergétique, la collecte liée de certificats d'économie d'énergie.

Résolution adoptée à l'unanimité.

ENQUETE PUBLIQUE : Société ROQUETTE Frères

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal de l'ouverture d'une enquête publique du 27 février au 28 mars 2014 concernant une demande d'autorisation présentée par la Société ROQUETTE Frères en vue d'exploiter une amidonerie-protéinerie de pois protéagineux sur le territoire de la commune de MONTIGNY-LENGRAIN.

Le conseil municipal est invité à donner son avis.

Après avoir regardé le dossier, le conseil municipal décide :

. de donner un avis favorable à la demande d'autorisation présentée par la Société ROQUETTE Frères en vue d'exploiter une amidonerie-protéinerie de pois protéagineux sur le territoire de la commune de MONTIGNY-LENGRAIN.

La délibération sera transmise au commissaire enquêteur.

Résolution adoptée à l'unanimité.

DEFENDRE L'AVENIR DE LA PICARDIE

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de Monsieur Claude GEWERC, Président du Conseil Régional de Picardie accompagnée d'une délibération concernant l'avenir de la Picardie.

Après en avoir délibéré,

Les membres du conseil municipal décident de mandater le Président du Conseil Régional de Picardie pour :

. Signifier au chef de l'Etat et au gouvernement que la Picardie est attachée à son existence et à son unité.

. Participer de manière constructive à l'élaboration des réformes qui permettront une plus grande clarté et une meilleure efficacité de l'action publique.

. Rassembler les autres collectivités territoriales de Picardie pour assurer une meilleure cohérence de leurs compétences

. Associer les forces vives de la Picardie et au-delà tous nos concitoyens à une grande mobilisation pour l'avenir de notre région

. Répondre par tous moyens y compris ceux de droit à celles et ceux qui insultent notre population.

Résolution adoptée à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

. Extension assainissement rue de Soissons

Monsieur le Maire donne lecture du devis de SAUR France concernant les travaux éventuels d'extension du réseau d'assainissement route de Soissons afin que Monsieur PREJEAN puisse raccorder sa propriété sur le réseau d'assainissement. Monsieur PREJEAN accepte de laisser une servitude de passage afin d'installer une conduite d'aspiration dans la rivière Aisne pour renforcer le réseau incendie rue de Soissons

Ces travaux seront programmés sur le Budget Primitif du service assainissement 2014.

. P.L.U.I.

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de Caroline CAYEUX, sénateur de l'Oise, concernant le transfert des compétences sur l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme. Le conseil municipal ne souhaite pas le transfert de compétence du P.L.U. vers la structure intercommunale (Communauté de Communes du canton d'Attichy). La procédure de passage du P.O.S. en P.L.U. est d'ailleurs prévue en 2014.

. Subvention préau : Philippe MARINI

Monsieur le Maire donne lecture de la réponse négative de Monsieur Philippe MARINI suite à notre demande de subvention pour les travaux de construction du préau à l'école primaire.

. INSEE

Monsieur le Maire communique le nombre d'habitants suite au recensement qui s'est déroulé en début d'année. Ces chiffres seront comptabilisés dans trois ans.

. Bureau de vote

Monsieur le Maire rappelle que le bureau de vote pour les élections municipales du 23 mars a été constitué et qu'il serait nécessaire en cas de deuxième tour de constituer le bureau de vote pour le dimanche 30 mars.

. Monsieur le maire présente les devis de travaux réalisés par L'entreprise INEO. Un doute est émis concernant le lieu des travaux Le dossier est remis à Monsieur QUIN.

. La Photo d'une voiture accidentée chemin du Bosquet est présentée aux membres du conseil municipal. Ce véhicule était descendu chemin du Bosquet et a voulu ressortir en marche arrière.

. PEDT : Monsieur le Maire présente par vidéoprojecteur, aux membres du conseil municipal, le Projet éducatif territorial pour 2014/2014 réalisé par Melle JAUNET.

. Monsieur le Maire donne lecture du courrier transmis par la Préfecture concernant les tombes de militaires déclarés « morts pour la France » à l'état d'abandon où il serait possible de les regrouper dans un carré militaire et pourquoi pas à côté des tombes du Colonel FOURLINIES.

. Monsieur le Maire présente le travail réalisé par Monsieur Serge MARIE pour la mise à jour des concessions à renouveler afin de lancer la procédure d'état d'abandon de certaines tombes.

. FETE Monsieur Jérôme CHOLET fait un compte rendu de la réunion d'associations qui a eu lieu le lundi 24 février. Les prix seront de :

. 1€/mètre pour les Jaulziens

. 2€/mètre pour les extérieurs

. 5€ /mètre pour les professionnels

Il a été soumis de faire un concours de vélo décoré en même temps que la brocante.

La danse country ainsi que les majorettes sont maintenues. Il faut vérifier la puissance électrique des friteuses.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 23 H00

.